

## COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2019

Fondettes, le 10 décembre 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 26  
Représentés par pouvoir : 5  
Absentes : 2

L’an deux mille dix neuf, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire,

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe DUBOIS, Christian ALLEZOT, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

**Représentés par pouvoir** : Yves PARINGAUX a donné pouvoir à François PILLOT, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Benoît SAVARY, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Philippe LACROIX a donné pouvoir à Christian ALLEZOT.

**Absentes** : Mathilde COLLIN, Yanne BENOIST.

**Secrétaires de séance** : Jean-Maurice GUEIT et Sabine LECONTE.

**Session ordinaire**

-----

- **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, jusqu’au 20/11/2019. Toutes les décisions du maire sont affichées à la porte de la mairie.

### 1. DL20191203M01 – Institutions et vie politique – Désignation d'un nouveau membre du conseil municipal dans les commissions permanentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée, à la désignation d'un nouveau représentant dans les commissions permanentes municipales ; désigne, à l'unanimité, Monsieur Christian ALLEZOT, en qualité de membre titulaire du groupe « Réuni(e)s pour Fondettes » au sein de la commission des financements et nouvelles technologies et de la commission des affaires sociales, éducation et politique intergénérationnelle.

### 2. DL20191203M02 – Finances locales – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres dont le recouvrement n'a pas été réalisé malgré les diligences du comptable, pour un montant total de 761,81 € ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder à l'émission du mandat correspondant sur la ligne budgétaire 6542 et à signer tout document en application de la présente délibération.

### 3. DL20191203M03 – Finances locales – Décision modificative n°3 sur le budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 abstentions (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Christian ALLEZOT, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), adopte la décision modificative n°3 sur le budget principal 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
74832 020 ADM	Fonds dépt de péréquation de TP	17 230,00 €
7817 01 ADM	Reprise sur provision pour irrécouvrables	761,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 991,81 €</b>

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6558 213 EN	Participation école privée	13 000,00 €
65888 251 RB	Frais repas ESPE école Guignière	6 000,00 €
678 020 ADM	Autres charges exceptionnelles	2 000,00 €
022 01 ADM	Dépenses imprévues	-3 770,00 €
6541 020 ADM	Créances admises en irrécouvrables	761,81 €
6611 01 ADM	Remb. Des intérêts de la dette	10 000,00 €
023 01 ADM	Virement à la section d'investissement	-10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 991,81 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021 01 ADM	Virement de la section de fonctionnt	-10 000,00 €

DEPENSES		
2051 020 ADM	Logiciels	-6 900,00 €
2183 020 ADM	Matériel informatique	6 900,00 €
2158 020 VS1	Matériel service bâtiment	5 500,00 €
2188 020 VS1	Matériel divers	-5 500,00 €
1641 01 ADM	Remb. Capital de la dette	-10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-10 000,00 €</b>

### 4. DL20191203M04 – Finances locales – Ajustement de la demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre des investissements 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 voix contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), demande auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 90 358 € pour l'Arboretum sur un montant de travaux de 300 000 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche, au titre des investissements de l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

## **5. DL20191203M05 – Finances locales – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 au taux maximum pour l'extension des bâtiments du Centre de loisirs La Môme estimés à 420 000 € HT ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents en application de la présente délibération.

## **6. DL20191203M06 – Finances locales – Avenant n°1 à la convention de participation financière entre la Ville, le Département et le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le retrait de la délibération du conseil municipal du 25 juin 2019 (DL20190625M06) portant modification de la convention du 24 janvier 2011 ; adopte l'avenant n° 1 à la convention initiale de répartition financière entre la Ville de Fondettes et le Département, liée au fonctionnement du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes du 24 janvier 2011, tel que repris dans l'exposé ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et document en application de la présente délibération.

## **7. DL20191203M07 – Finances locales – Convention avec le Département pour l'utilisation du restaurant scolaire de l'école Gérard Philipe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention conclue entre la Ville et le Département pour l'organisation du service des repas au restaurant scolaire de l'école Gérard Philipe, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 10 ans ; approuve la modulation de la clé de répartition des charges au prorata du nombre de repas réellement servis sur l'année scolaire tel que repris dans l'exposé ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document en application de la présente délibération.

## **8. DL20191203M08 – Finances locales – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière », pour l'année 2020 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour l'année 2020 et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours :

<b>Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2020</b>		
<b>Participations</b>	<b>Poste de direction</b>	<b>Poste animateur jeunesse</b>
Coût annuel prévisionnel	74 014 €	37 385 €
Contribution FRMJC Centre	7 000 €	7 164 €
<b>Coût pour la Ville de Fondettes</b>	<b>67 014 €</b>	<b>30 221 €</b>

## **9. DL20191203M09– Domaine et patrimoine – Lancement de la procédure de cession des chemins ruraux n°81 et ZB n°39 au lieu-dit Les Houdris**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation des chemins ruraux n° 81 et ZB n°39 situés au lieu-dit Les Houdris ; autorise le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux 81 et ZB n°39, situés au lieu-dit Les Houdris tel que prévue à l'article L.161-10 du Code rural ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à organiser une enquête publique sur ce projet et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

## 10. DL20191203M10– Commande publique – Convention de partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux pour l'Arboretum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), approuve l'inscription de la ville de Fondettes au réseau Refuges LPO en adoptant les principes de la charte des refuges de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'engagement refuges LPO avec la LPO Touraine (148, rue Louis blot 37540 Saint-Cyr-Sur-Loire) et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans l'autorisation de programme et crédits de paiement adoptés pour la création de l'arboretum.

## 11. DL20191203M11 – Commande publique – Avenant n°3 au lot n°1 du marché de travaux n°2018-41 pour l'aménagement des espaces sur le site des Grands Champs – phase 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 au lot n°1 du marché de travaux n°2018-41, passé avec l'entreprise COLAS dans le cadre de l'aménagement des espaces sur le site des Grands Champs – phase 2 – aménagement des abords du centre aquatique – pour un montant de 42 552 € HT, soit 51 062,40 € TTC ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## 12. DL20191203M12 – Commande publique – Convention constitutive de groupement de commandes en vue d'accords-cadres concernant les travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Fondettes, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, La Riche, Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de voirie sur leur domaine propre ; adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; précise que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

## 13. DL20191203M13 – Commande publique – Marché des assurances multirisques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, l'Adjoint délégué ou le Directeur général des Services, à signer, y compris électroniquement, les marchés d'assurances multirisques de la Collectivité et du CCAS ainsi que tout document s'y rapportant, avec les attributaires et pour les montants ci-dessous ; précise que les contrats seront conclus pour 4 ans à compter du 1er janvier 2020 et les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de l'exercice 2020 et suivants.

<b>Lots</b>	<b>VILLE</b>	<b>CCAS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>ATTRIBUTAIRES</b>
Lot 1 : Dommages aux biens	21 932,26 €	156,38 €	22 088,64 €	SMACL Assurances 141 avenue Salvador ALLENDE. CS 20000 - 79 031 NIORT Cedex 9
Lot 2 : Flotte automobile	11 676,25 €	0	11 676,25 €	SMACL Assurances
Lot 3 : responsabilités défense recours	4 664,52 €	78,92 €	4 743,44 €	Paris Nord Assurances Services (porteur de risques) 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris – assurances : AREAS DOMMAGES
Lot 4 : Protection juridique défense pénale	2 574,84 €	43,57 €	2 618,41 €	SMACL Assurances
Lot 5 : Protection juridique des agents	307,13 €	5,20 €	312,33 €	2C Courtage (mandataire) – résidence Théophile Gautier 7 rue Georges Magnoac 65 000 TARBES CFDP assurances
<b>TOTAL</b>	<b>41 155 €</b>	<b>284,07 €</b>	<b>41 439,07 €</b>	

#### **14. DL20191203M14 – Commande publique – Marché des assurances du personnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, l'Adjoint délégué ou le Directeur général des Services, à signer, y compris électroniquement, le marché d'assurance statutaire du personnel de la Collectivité et du CCAS, que tout document s'y rapportant, avec le groupement constitué de la Société GRAS SAVOYE, courtier – assurances AXA FRANCE VIE, pour un montant estimatif annuel de 105 934 € TTC, avec les franchises et les taux suivants :

- Accident du travail/décès : Franchise 15j – 0,85% - coût 21 629 €
- Option Maternité : Franchise 15j – 0,64% - coût 16 285 €
- Option Maladie ordinaire : Franchise 15j – 2,63% - coût 66 922 €
- Option agents IRCANTEC : Franchise 15j – 1,35% - coût 1 098 € ;

précise que le contrat sera conclu à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 4 ans et que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de l'exercice 2020 et suivants (article 6455).

#### **15. DL20191203M15 – Fonction publique – Revalorisation de la participation aux dépenses de santé et prévoyance du personnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des fonctionnaires de la collectivité (stagiaires et titulaires) pour le risque santé ou le risque prévoyance et décide de revaloriser et de fixer le niveau de participation à 340 € annuels bruts (avec possibilité de verser mensuellement cette somme soit 28,34€) pour le risque santé ou le risque prévoyance. Les montants sont fixés dans la limite des sommes engagées par les agents. Chaque agent devra fournir une attestation d'adhésion à un contrat de santé ou de prévoyance labellisé. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

#### **16. DL20191203M16 – Fonction publique – Actualisation des modalités du dispositif d'astreintes du personnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser les modalités du dispositif d'astreintes pour le personnel en tenant compte des astreintes organisées pour le compte de la Métropole ; précise que ces mesures d'astreintes seront applicables aux agents titulaires et non titulaires affectés sur ces emplois ; précise que ce dispositif d'astreintes prendra effet à compter du 15 décembre 2019 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de mise à disposition de personnel mises en œuvre entre la Ville de Fondettes et la Métropole afin de régler les problématiques de responsabilité juridique et convenir des modalités financières de rémunération des agents ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout autre document en application de la présente délibération.

#### **17. DL20191203M17 – Fonction publique – Actualisation des modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire du personnel pour la filière médico-sociale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser les délibérations du 1<sup>er</sup> février 2010 portant sur le régime indemnitaire du personnel et du 14 décembre 2017 portant instauration du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui sont complétées comme suit :

GRADE	Prime spécifique	Indemnité de sujétions spéciales	Prime de service	
	Montant	Taux	Crédit global affecté	Taux maximal
Puéricultrice de classe normale	0 à 90€	0 à 13/1900 du TBA	0 à 7,5% du TBA	17% du TBA
Puéricultrice de classe supérieure	0 à 90€	0 à 13/1900 du TBA	0 à 7,5% du TBA	17% du TBA
Puéricultrice hors classe	0 à 90€	0 à 13/1900 du TBA	0 à 7,5% du TBA	17% du TBA

Les montants individuels mensuels sont fixés dans la limite des butoirs indemnitaires prévus pour chaque grade et sont attribués dans le respect des conditions de grade et d'échelon définis par la réglementation.

Le versement de l'intégralité ou seulement une partie de ces primes reste à l'appréciation de l'autorité territoriale et seront attribuées en fonction des missions exercées par l'agent ; Monsieur le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus ; les dépenses correspondantes seront inscrites chaque année sur le budget principal de la Collectivité.

### **18. DL20191203M18 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020. :

<b>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES</b>	
<b>Filière : ADMINISTRATIVE</b>	
● Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste de rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe pour nommer un agent dans le cadre de la promotion interne.	
<b>Cadre d'emplois : Adjoints administratifs</b>	<b>Cadre d'emplois : des Rédacteurs territoriaux</b>
Grade : Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Grade : Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe
- ancien effectif : 8	- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 7	- nouvel effectif : 4

### **19. DL20191203M19 – Fonction publique – Création de trois postes temporaires d'agent recenseur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2020 pour la période du 15 janvier 2020 au 16 février 2020 ; décide que les agents recenseurs seront payés comme suit :

- Feuille logement.....0,60 € (brut),
- Bulletin individuel.....1,10 € (brut),
- Bulletin étudiant .....0,60 € (brut),
- Feuille immeuble collectif.....0,60 € (brut),
- Bordereau de district.....5,50 € (brut),

- La collectivité versera un forfait de 175 € pour les frais de transport ainsi que 50 € pour la tournée de reconnaissance .

- Les agents recenseurs recevront 50 € (brut) pour chaque séance de formation ;

Un coordonnateur d'enquête sera désigné et, en tant qu'agent de la collectivité, bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions ; Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

### **20. DL20191203M20 – Institutions et vie politique – Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal prescrit par Tours Métropole Val de Loire - Avant projet du RPLi**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'avant projet du Règlement Local de Publicité intercommunal prescrit par Tours Métropole Val de Loire.

## 21. DL20191203M21 – Institutions et vie politique – Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2018.

Affiché à Fondettes, le 11 décembre 2019

**Le Maire de Fondettes,**  
Cédric de Oliveira



**Hôtel de ville**  
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes  
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : [mairie@fondettes.fr](mailto:mairie@fondettes.fr)  
[www.fondettes.fr](http://www.fondettes.fr)